



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du 03/07/2023

**Présents :** MM. BRUNEL Nicolas, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et PROTOY Baptiste

**Excusés :** MM. BRET Vincent, GIRODON Philippe et DUPUIS Marc

Cas VIOUGEAS Vincent : Au regard de l'article 32.2, la Commission libère Mr VIOUGEAS Vincent de ses obligations auprès du club de GLUN FC. Impossible de couvrir un autre club avant la saison 2024/2025. Afin d'être effective, cette libération doit être demandée par l'arbitre concerné, par mail.

Cas MZOUGHY Mohamed et ZOUID Khalid : La commission décide à l'unanimité de ne pas permettre à Messieurs MZOUGHY et ZOUID de couvrir un nouveau club pour la saison 2023/2024, au regard de l'article 33.c. La période d'indépendance sera donc de 4 saisons.

Cas GRASSI Mathieu : au regard de l'article 33.c, la commission précise que Monsieur GRASSI, en cas de démission du club de l'UMS sera indépendant pendant 4 saisons (déménagement inférieur à 50km). Cependant, Mr GRASSI peut continuer à couvrir le club de l'UMS.

Application de la sanction de la JS Montillienne (jeunes) : conformément au règlement, et suite au PV de juin 2023, l'équipe U20 D1 ne pourra aligner que 2 joueurs « mutation » pour toute la saison 2023/2024.

Mr DUSSAULD Gérald : rattachement au club du F.C. RHONE VALLEE, information transmise à la commission régionale du Statut de l'Arbitrage.

Mr SADIK Salim : courrier au sujet de la démission enregistrée du club du FC Valence (et transmis à la commission régionale du Statut de l'Arbitrage).

**Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

**La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) ou par courrier.**

Le Président  
Baptiste PROTOY

Le secrétaire  
P/O François MICHELAS

